

FORMATION PIEGEAGE

BULLETIN D'INSCRIPTION

Vous souhaitez acquérir la formation obligatoire en vue de l'obtention de l'agrément de piégeur en vertu de l'arrêté Ministériel du 18 septembre 2009.

Conditions

Avoir 15 ans minimum - Délivrance de l'agrément à partir de 16 ans.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :/...../...../...../.....

Mail :

Je joins à mon bulletin d'inscription, une photocopie de ma pièce d'identité pour mon agrément, ainsi qu'un chèque de 60 € (à l'ordre de FDC 37) correspondant au prix des repas et à la documentation remise.

Lieu de formation : MAISON DE LA CHASSE - Sirand 37260 THILOUZE

Horaire : 08h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00

Programme des deux journées de formation :

- Connaissance des espèces recherchées (4 heures)
- Connaissance des différents types de pièges, de leurs possibilités et des conditions d'utilisations (4 heures)
- Manipulation des pièges (2 heures)
- Connaissances des mesures propres à diminuer les souffrances des animaux capturés (2 heures)
- Application des connaissances (4 heures)

Intervenants :

- Sébastien PAPILLON Technicien de la FDC 37
- Valentin GOUBEAU Technicien de la FDC 37
- Un intervenant de la FREDON
- Un intervenant de l'ADPA

LES DOSSIERS INCOMPLETS SERONT RENVOYES

